



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E29764

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2022

ÉDITÉ LE 24/12/2021

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/1992
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/04/2006
1 736 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 1992B00669

Siret : 388 779 407 00013
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 27776T

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA 354888H 77 1259.001/2 106230
Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA 354888H 77 4051.001/2 106227

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/06/2021

Raison sociale : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - VAL DE LOIRE
Sigle : EES - VL
6/8 RUE DENIS PAPIN
BP 50447
37304 JOUE LES TOURS CEDEX

Téléphone : 02 47 68 44 44 Fax : 02 47 67 31 24
Portable :

Site Internet : eiffageenergie.com
E-mail : isabelle.moriet-bastard@eiffage.com

Responsabilité légale :
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE (775 673 031) / LEINEKUGEL
LE COCQ THIBAUT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 559 Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5132	Installation de chauffe-eau solaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ²	18/11/2019
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	18/02/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/02/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.